

Réunion de travail avec les organisations syndicales du 26 mars 2018 sur la politique indemnitaire :

liste des mesures 2018 et répartition prévisionnelle des crédits catégoriels

En 2018, l'enveloppe des crédits catégoriels de 8,35 M€ est répartie entre 1,25 M€ de mesures statutaires et 7,1 M€ de mesures indemnitaires. Celles-ci vont être mobilisées selon trois axes :

1. Réduire les disparités constatées entre les filières

Rappel des mesures déjà présentées lors de la réunion du 26 janvier 2018 :

- **Campagne de revalorisation IFSE pour approfondissement des compétences** (= absence de mobilité depuis au moins 2 ans) **pour les agents des filières scientifique et documentation** (à compter du 1^{er} juillet 2017), **recherche et bibliothèque** (à compter du 1^{er} juillet 2018).
- **Convergence des barèmes IFSE des agents de la filière bibliothèque du ministère de la Culture sur ceux, aujourd'hui plus avantageux, de l'enseignement supérieur.**
- **Nouvelle mesure** : alignement du montant du socle IFSE minimal des agents de catégorie C sur le plus favorable, à savoir celui des adjoints administratifs exerçant en administration centrale.

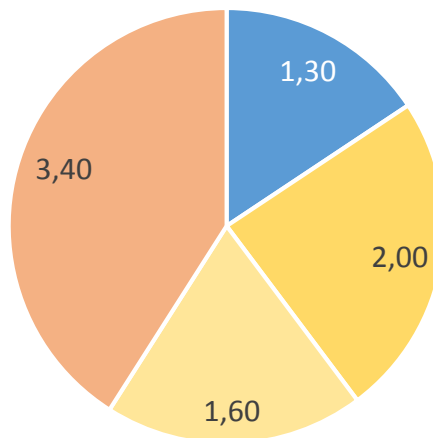
2. Réduire les disparités constatées entre les agents au sein même des filières

Rappel des mesures déjà présentées lors de la réunion du 26 janvier 2018 :

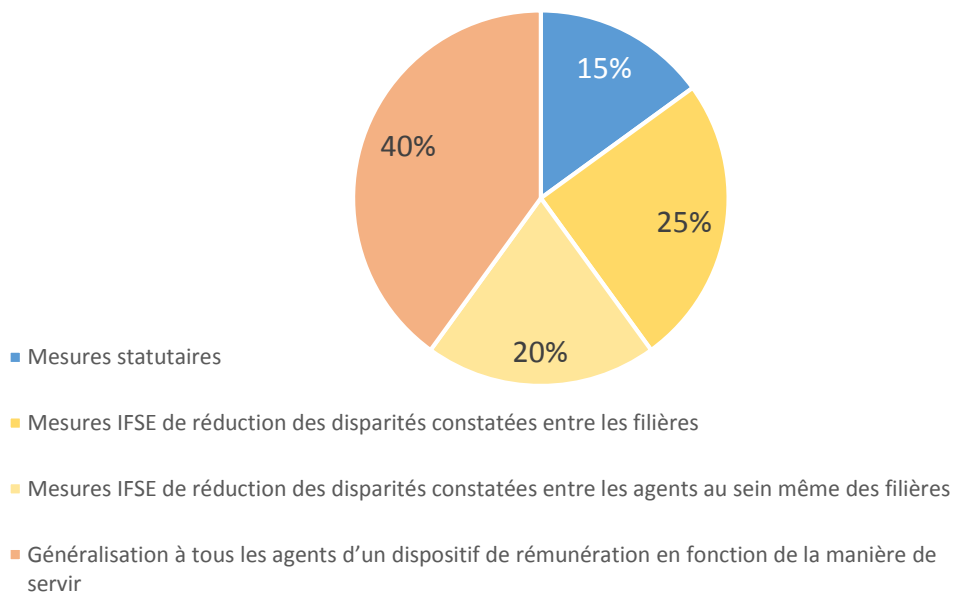
- **Transfert d'une partie des crédits vers les établissements qui rémunèrent les agents titulaires sur leur budget propre afin de leur permettre de décliner cette politique de rattrapage.**
- **Alignement à compter du 1^{er} janvier 2018 des barèmes IFSE** (socles et montants prévus en cas de revalorisation) **de la filière administrative** (seule filière à conserver des barèmes distincts selon l'affectation) **d'Île-de-France sur ceux, plus favorables, de l'administration centrale.**
- **Mise en œuvre d'un mécanisme de compensation pérenne des inégalités salariales entre les femmes et les hommes.** Mesure expérimentée en 2018 pour les agents non-titulaires et les personnels titulaires de la filière surveillance rémunérés sur titre 2 avant d'être déployée sur l'ensemble du périmètre ministériel.
- **Nouvelle mesure** : modification des règles d'éligibilité à une revalorisation IFSE pour mobilité inscrites dans la note de gestion ministérielle.

3. Ouvrir à tous les agents du ministère le bénéfice d'un dispositif de rémunération en fonction de la manière de servir aujourd'hui réservé uniquement à certains corps de la filière administrative et aux agents contractuels. La généralisation du complément indemnitaire annuel (CIA) à tous les agents titulaires (plus de 8 000 agents) **répond ainsi au double objectif d'une meilleure valorisation du travail effectué et du renforcement de l'équité de traitement des agents entre les filières et entre les corps.**

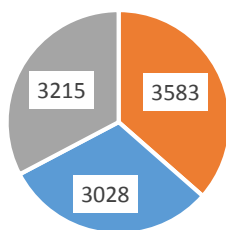
Répartition des crédits catégoriels 2018 par axe (M€)



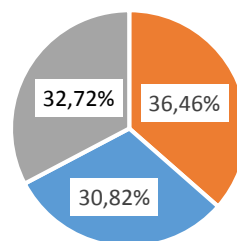
Répartition des crédits catégoriels 2018 par axe (%)



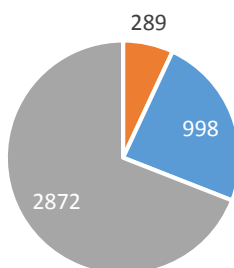
Répartition des titulaires par filière (PP)



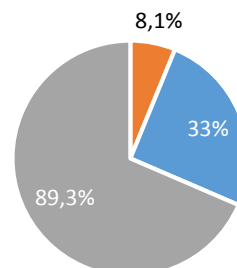
Répartition des titulaires par filière (%)



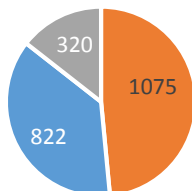
Répartition des agents titulaires de catégorie A par filière (PP)



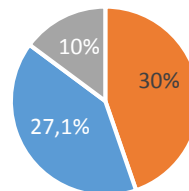
Répartition des agents titulaires de catégorie A par filière (%)



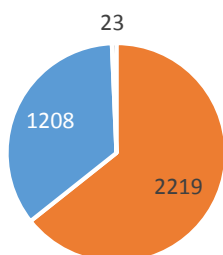
Répartition des agents titulaires de catégorie B par filière (PP)



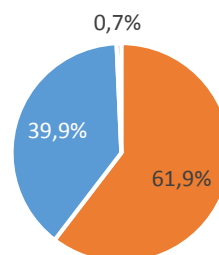
Répartition des agents titulaires de catégorie B par filière (%)



Répartition des agents titulaires de catégorie C par filière (PP)



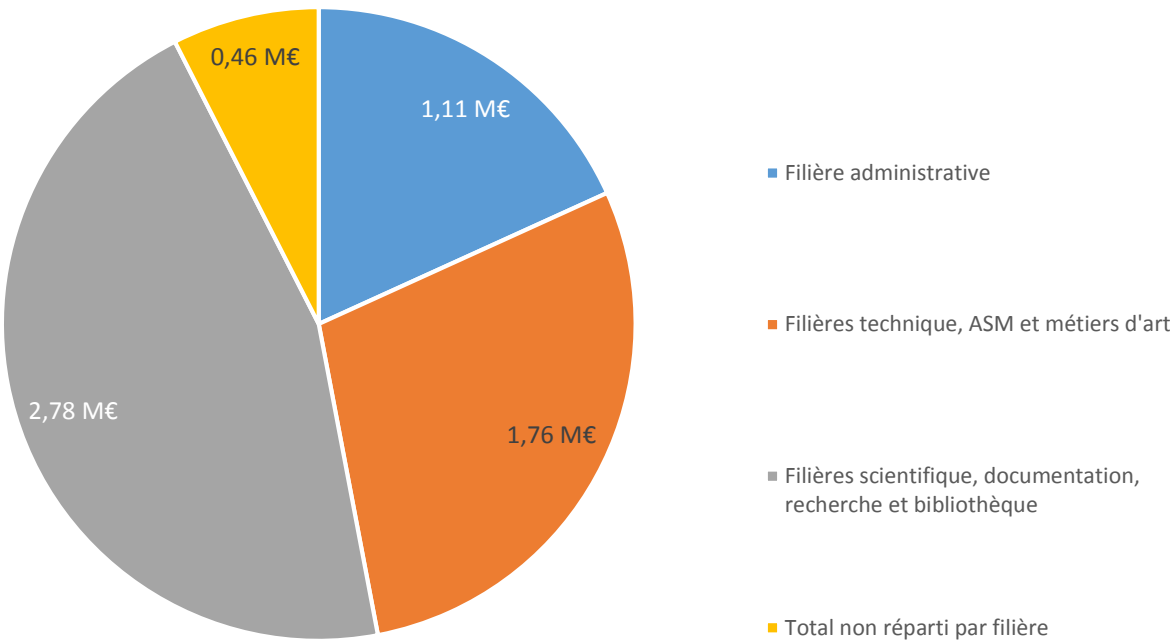
Répartition des agents titulaires de catégorie C par filière (%)



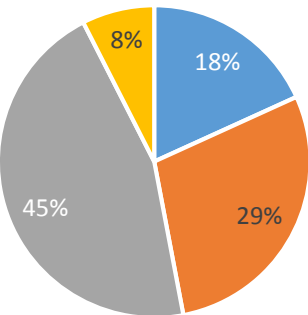
- Filières métiers d'art, technique, accueil, surveillance et magasinage
- Filière administrative
- Filières scientifique, documentation, recherche et bibliothèque

- Filières métiers d'art, technique, accueil, surveillance et magasinage
- Filière administrative
- Filières scientifique, documentation, recherche et bibliothèque

Répartition 2018 du plan indemnitaire par filière (M€)



Répartition 2018 du plan indemnitaire par filière (%)



Pour rappel: répartition des crédits catégoriels indemnitaires 2017 (%)

